

COMPTE RENDU

--

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 MARS 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 23 mars, sous la présidence du Maire, Alain MACEL.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	10	1	0

PRESENTS	Alain MACEL, Emmanuel DUCROS, Michel CHALONS, Claudine DIDRY, Jean-Christophe PATON, Delphine EPIARD, Christine LAMPSON, Jean MUTELET, Nathalie MARECO, Séverine SANCHEZ
ABSENTS	Bernard GEORGE
POUVOIRS	/
SECRETAIRE	Jean-Christophe PATON

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à L'UNANIMITE,

- APPROUVE le compte de gestion 2008 présenté par le Trésor Public qui correspond à la comptabilité communale, et APPROUVE le Compte administratif 2008 qui s'établit comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	43 796.10 €	165 786.19 €
Investissement	51 502.59 €	43 831.79 €

- APPROUVE le compte de gestion 2008 du CCAS présenté par le Trésor Public qui correspond à la comptabilité, et APPROUVE le Compte administratif 2008 du CCAS.
- AFFECTE le résultat comptable cumulé de la façon suivante : 7 670.80 € pour la couverture de l'autofinancement et 114 319.29 € reporté en Fonctionnement
- FIXE les taux suivants pour les 4 taxes communales pour 2009 (pas d'augmentation)
 - Taxe d'habitation 5.22 %
 - Taxe sur le foncier bâti 7.28 %
 - Taxe sur le foncier non bâti 8.48 %
 - Taxe professionnelle 4.30 %
- ATTRIBUE pour 2009 une subvention de 500 € au comité des fêtes La Dieppoise, de 50 € au Souvenir Français, de 150 € à l'association Entre Nous, de 150 € à l'association Jouer Bouger, et de 150 € au Centre Social et Culturel du Pays d'Etain
- AUTORISE le Maire à signer le contrat saisonnier de Mr Bernard GEORGE pour l'entretien des espaces verts à hauteur de 8/35° et ce à compter du 01.04.2009 jusqu'au 30.09.2009
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant de revalorisation des catégories C pour la rémunération de la secrétaire de Mairie avec effet à compter du 01.07.2008
- ADOPTE le budget primitif 2009 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	186 021.00 €	186 021.29 €
Investissement	175 777.80 €	175 777.80 €

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Meuse dans le cadre du plan de relance pour l'économie en s'engageant à dépasser de 1 € en 2009 la moyenne des dépenses d'équipement des années 2004 à 2007 en vue du versement anticipé du FCTVA (1 an après les travaux au lieu de 2 ans aujourd'hui)..

Le Maire

Alain MACEL